

DES ASSOCIATIONS, POUR VOUS ORIENTER

PARIS AIDE AUX VICTIMES

22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris

Tél.01 53 06 83 50 (sur RDV)

PARIS AIDE AUX VICTIMES –PÔLE MINEURS

12, rue Charles Fourier– 75013 Paris

Tél. 01 45 88 18 00

CIDFF

Centre d'Information des Femmes et des Familles

165, Bd Serrurier, 75019 Paris

Tél. 01 44 52 19 20

DES JURISTES, POUR DEFENDRE VOS DROITS

Le Point d'Accès aux Droits (PAD)

2, rue de Suez, 75018 Paris - 01 53 41 86 60

Aide aux Victimes, permanence en mairie du 18ème tous les jeudis de 14h à 16h30 (sans RDV)

Permanence juridique sur RDV Tél. 01 53 09 18 18

Mairie du 18ème, 1, Place Jules Joffrin, 75018 Paris

Maison de justice et du droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint Louis - 75010 Paris

01 53 06 83 40

Le Bus Barreau de Paris Solidarité

14, avenue de la Porte Montmartre - 75018 Paris

Chaque mardi de 17h à 20h sauf jours fériés

LA POLICE, POUR PORTER PLAINTE

La plainte enclenche une action judiciaire et peut aboutir à la condamnation pénale de l'auteur des violences.

Où porter plainte?

Dans les commissariats:

• **Brigade locale de Protection des Familles/SAIP**

34, rue de la Goutte d'Or - 75018 Paris 01 49 25 48 00

• **Commissariat central de l'arrondissement**

79, rue de Clignancourt - 75018 Paris 01 53 41 50 00

• **Groupe d'accueil et de proximité**

122, rue Marcadet - 75018 Paris

Avec ou sans Rendez-vous au 01 53 41 85 00

Auprès du Procureur de la République

Avec un courrier adressé au Tribunal de Grande Instance. Cette plainte peut aussi être établie par un avocat.

Si vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez demander une aide juridictionnelle auprès du Tribunal de Grande Instance.

UNE ASSISTANTE SOCIALE, POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DEMARCHES

Les assistantes sociales sont là pour vous accompagner.

Elles peuvent vous aider par un accompagnement social, une aide à la mise à l'abri, vous informer sur vos droits, vous orienter et vous aider sur la prise de décision.

Service Social polyvalent DASES

49, rue Marx-Dormoy- 75018 Paris, Métro : Marx-Dormoy

Tél. 01 55 45 14 14

Service Social Polyvalent CASVP

115 bis rue Ordener- 75018 Paris, Métro : Jules-Joffrin

Tél. 01 53 09 11 10

Si votre enfant est scolarisé, vous pouvez aussi vous adresser à l'assistante sociale de l'école.

Violences conjugales infos au 3919

ATELIER SANTE
VILLE PARIS 18



VOUS ETES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES



Dans le 18ème

LA SANTÉ, C'EST
L'AFFAIRE DE TOUS

Où m'adresser dans le 18ème arrondissement?

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONJUGALE ?

La violence conjugale se définit comme un **processus au cours duquel une personne exerce des actes de violence contre son (sa) partenaire dans le cadre d'une relation privée.**

Cette violence peut être :

Physique : coups, gifles, agression sexuelle, viol...

Verbale : menaces, injures...

Psychologique : mépris, humiliations, pressions...

Economique : privation d'argent, vol...

QUE DIT LA LOI ?

Le code pénal reconnaît la particulière gravité des violences au sein du couple quelle que soit votre situation : marié(e), pacsé(e), en concubinage ou non, même en cas de résidence séparée.

VOUS ETES VICTIME

Vous êtes victime d'une agression, de violences conjugales, qui vous a blessé physiquement ou moralement. Après un tel événement, des difficultés psychologiques peuvent apparaître immédiatement ou après quelques mois, par exemple :

Vous êtes angoissé, fatigué, nerveux, triste, irritable, voire agressif...

Vous êtes sujette à des troubles du sommeil, des troubles de l'alimentation...

Vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel, familial, professionnel ou autre...

Vous n'osez pas sortir.

Vous avez peur et le sentiment que votre vie est menacé.

QUELS SONT LES PROFESSIONNELS QUI PEUVENT VOUS AIDER ?

UN PROFESSIONNEL DE SANTE POUR VOUS ACCOMPAGNER

-Votre médecin généraliste ou spécialiste

Toutes les adresses sur : www.ameli.fr

-Le centre de Planification et d'Education Familiale

Anonyme et gratuit
Pôle Santé Goutte d'Or
16-18 rue Cavé - 75018 Paris 01 53 09 94 25

DANS TOUS LES CAS, FAITES PRATIQUER UN EXAMEN MÉDICAL

L'examen est nécessaire : Pour faire constater les coups, les blessures et le traumatisme psychologique. Pour établir un certificat médical précisant une éventuelle incapacité totale de travail (ITT) que vous ayez ou non une activité professionnelle...

- Les services d'urgence de l'hôpital le plus proche

- **Hôpital Lariboisière** 2, rue Ambroise Paré 75010 Paris 01.49.95.65.65
- **Hôpital Bichat -Claude Bernard** 46 rue Henri Huchard 75018 Paris 01.40.25.80.89
Service maltraitance et psychotraumatisme 01 40 25 82 63 (sur RDV)
- **Hôpital Robert-Debré - Urgences enfants** 48 boulevard Serrurier 75019 Paris 01.40.03.20.00

- L'examen médico-légal :

Un dépôt de plainte au commissariat pour des violences, ayant entraîné des blessures, vous conduit vers l'Unité Médico-Judiciaire sur réquisition judiciaire. Cet examen a pour but d'établir le constat médico-légal des blessures physiques et de leurs retentissement psychologique.

- **UMJ Hôtel Dieu** 1, Place du Parvis Notre-Dame 75004 Paris 01 42 34 87 00 24h/24
- **UMJ Paris Nord (pour les majeurs à l'exception des victimes de viols)** 50, rue Doudeauville 75018 Paris 01 53 09 39 13

LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Vous pouvez consulter un **psychiatre ou un psychologue**; ces professionnels de l'écoute et de l'aide psychologique vous aideront à exprimer vos difficultés, à les comprendre et à les surmonter.

Pour le secteur public

Gratuit ou remboursé par la sécurité sociale. Dirigez-vous vers les **centres médico-psychologique (CMP)** pour enfants et adultes, les **centres médico-psycho-pédagogique (CMPP)**, uniquement pour les enfants. Ils sont en général sectorisés, vous devez donc vous adresser au service dont dépend votre domicile.

ADULTES:

- **CMP l'Intermède 28** rue de la Chapelle 75018 Paris 01.55.26.11.60
- **CMP Dollfus** 8, rue Dollfus 75018 Paris 01.42.28.83.63
- **CMP Consultation de thérapie familiale et ethnopsychiatrie** 258 rue de Marcadet 75018 Paris 01.42.59.83.40
- **CMP Montmartre** 40 rue Ordener 75018 Paris 01.42.59.83.40

ENFANTS:

- **Polyclinique de Pédopsychiatrie Ney** 124 boulevard Ney 75018 Paris 01.40.25.89.67 : accueil 0-6ans 01.40.25.89.51 accueil 7-18ans
- **CMPP Moulin Vert** 34, rue Stephenson 75018 Paris 01.42.55.85.99
- **CMP Société Philanthropique** 20, rue Championnet 75018 Paris 01.46.27.91.27

Pour le secteur privé

Les consultations du psychologue ou du médecin psychiatre peuvent être en partie remboursées par la sécurité sociale. Demandez conseil à votre médecin traitant.